

J'aimerais ajouter à mon nom d'épouse mon nom de naissance. Quelles sont les démarches à effectuer, où faut-il s'adresser, coût, faut-il faire changer tous les papiers officiels (carte d'identité, permis de conduire,...)

Réponse apportée le **12/14/2012** par PARIS Bpi – Actualité, Art moderne, Art contemporain, Presse

Chacun des époux, l'homme comme la femme, peut choisir comme nom d'usage :

soit le nom de son conjoint uniquement, soit son propre nom accolé à celui de son conjoint dans l'ordre souhaité.

Les informations que vous recherchez sont consultables sur le site [Service Public.fr](http://Service.Public.fr)

Onglet : Papiers-Citoyenneté

Titre : Nom d'usage : utilisation du nom de son conjoint

Choix du nom d'usage :

Chacun des époux, l'homme comme la femme, peut choisir comme nom d'usage :

soit le nom de son conjoint uniquement, soit son propre nom accolé à celui de son conjoint dans l'ordre souhaité.

Les différents organismes doivent être informés du nom d'usage qui sera choisi. Il est possible d'informer plusieurs organismes simultanément en utilisant le téléservice. Lien pour le formulaire de demande expresse – Utilisation d'un nom d'usage